## noesya

# Grille de salaires

#### Delta de salaires

Le delta maximal entre les plus bas et les plus hauts revenus de l'équipe est de 3.

#### Apprenties et apprentis

Le salaire équivalent temps plein d'une apprentie ou d'un apprenti est de 3.000 € brut mensuel, soit 36.000 € brut annuel. Les premières années d'apprentissage peuvent être en alternance, ce qui diminue d'autant la base de calcul.

### Compagnonnes et compagnons

Le salaire temps plein d'une compagnonne ou d'un compagnon est de 6.000 € brut mensuel, soit 72.000 € brut annuel. Ce niveau implique une pratique professionnelle autonome, solide et responsable.

#### Maîtresses et maîtres

Le salaire temps plein d'une maîtresse ou d'un maître est de 9.000 € brut mensuel, soit 108.000 € brut annuel. Ce niveau implique une excellente maîtrise professionnelle, et du recul sur les situations et enjeux.

#### **Participation**

À la fin de l'exercice fiscal, la participation versée en fonction du résultat s'ajoute aux salaires. Elle est répartie à égalité, sur la base du temps de travail. Le niveau de salaire n'entre pas en ligne de compte dans le calcul, chacun touche une part entière pour un temps plein, ½ part pour un mi-temps.

#### Viabilité

Les salaires peuvent être diminués temporairement, avec l'accord des salariés, afin d'assurer la viabilité de la structure. C'est notamment le cas lors de la phase d'amorçage, pendant laquelle le salaire de compagnonnes et compagnons est diminué à 5.000 € brut mensuel, et le salaire de maîtresses et maîtres à 7.000 € brut mensuel.

Grille de salaires – 1.1 Page 1 sur 1